



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction  
Référence : EAU/AUT/21/1069  
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR  
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

LUXEBOURG	
Date d'entrée 18 NOV. 2021	
F.	
Art.	

Administration communale de Käerjeng  
24, rue de l'Eau  
L-4920 Bascharage

Esch-sur-Alzette, le 17 NOV. 2021

## Affichage Art. 24 §1



<b>Requérant(s)</b>	Monsieur Paulo Antunes de Oliveira
<b>Objet</b>	Reconstruction d'un mur le long du cours d'eau "Mierbach" à Bascharage
<b>Localité(s)</b>	Bascharage
<b>Commune(s)</b>	Käerjeng

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations

Annexe :  
Copie de la demande d'autorisation